

Je reçois des sms d'un huissier!! via une plate forme je présume

Par frederic, le 03/03/2010 à 16:35

Bonjour,

j'ai reçus un courrier d un huissier la semaine passé concernant un impayer pour un fournisseur d'accés internet. J'ai téléphoné a cet huissier précisant que ce fournisseur m'avai prélevé sur mon compte de l'argent car je n'avais pas renvoyé le modem en temps et en heure (alors que j'ai les preuves que tout est fais en bonne et due forme) suite a cet incident en 2007 j ai demandé le refus de prélevement de ce fournisseur qui 3 ans apres je dois soit disant 71 euros! bref je reçois ce matin un SMS indiquant appeler d'urgence un numéro de tel qui en fait est l'huissier! Déja c'est un numéro d'une plate forme (38...) Mes question sont 1: un huissier peut il se permettre d envoyer un SMS via un opérateur , plate forme une autre société ce qui soupçonne qu'il a communiquer mes coordonnées? puis une heure après je reçois un 2eme SMS m 'indiquant que si je n'appelle pas je risque un blocage sur mon compte! n'est ce pas du harcelement? est il possible que quelqu'un me reponde si possible vite!!

Par superve, le 14/03/2010 à 16:52

du harcèlement pour deux SMS... soyons raisonnable...

Ensuite, c'est votre opérateur qui a communiqué vos coordonnées à l'huissier, lequel peut tout à fait disposer de sa propre plate forme d'envoi de SMS... Normalement la communication de données personnelles est possible dans le but d'assurer la bonne

exécution du contrat à l'occasion duquel vous les avez fournies.

Si vous avez régulièrement assumé vos obligations vis à vis de votre fournisseur d'accès, adressez lui une réclamation par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, et copie à l'huissier.

Par frederic, le 16/03/2010 à 07:28